



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

1134-031 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1134 CONCERNANT LA CIRCULATION** »;

1830-007 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX** ».

Le règlement **1134-031** a pour objet de réduire la vitesse permise sur le chemin du Petit-Chicot.

Et le règlement **1830-007** a pour objet de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation du règlement 1830 est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 12^e jour de novembre 2019.

La greffière,
Isabelle Boileau